

6 AOÛT 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 6 août 2001 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER

PAUL M. ROLLAND

ONIL COUTURE

MARCEL DION

Messieurs les conseillers PIERRE BRASSARD et JEAN-GUY TARTE sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2001-08-351

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AOÛT 2001

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2001-08-352

- 2 1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 JUILLET 2001

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2001-08-353

- 3 1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2001

N.M.

- 3 2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2001

6 AOÛT 2001

- 2001-08-354 3.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES 26 JUILLET ET 1^{ER} AOÛT 2001
- N. M. 3.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ D'ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2001-08-355 4.1 TOURNOI DE GOLF DE DENIS PARADIS
- 2001-08-356 4.2 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU MAIRE DE WATERLOO
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 6. RÈGLEMENTS**
- 2001-08-357 6.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-68-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE H01-112, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN CENTRE DE SANTÉ »
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 2001-08-358 7.1 RÈGLEMENT DE CONTESTATION D'ÉVALUATION DU RÔLE 1999, 2000 ET 2001 DE GÉNÉRAL ÉLECTRIQUE DU CANADA INC.
- 2001-08-359 7.2 DÉPENSES DE RÉPARATIONS DU POSTE DE SUPPRESSION CHAMPLAIN, FINANÇÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE
- 2001-08-360 7.3 MAINLEVÉE PAR LA VILLE DE BROMONT CONCERNANT L'HYPOTHÈQUE LÉGALE À 2853485 CANADA INC.
- 2001-08-361 7.4 ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU MALADE MENTAL DE GRANBY ET RÉGION : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE, PAR L'ACHAT DE BILLETS POUR DES SOIRÉES-CONFÉRENCES.
- 2001-08-362 7.5 AQLF RICHELIEU-YAMASKA : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
- 2001-08-363 7.6 DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT ET D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DES LOTS 644-1 ET 644-15 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM.

6 AOÛT 2001

- 2001-08-364 7.7 MODIFICATION APPORTÉE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 88-352 « ACCEPTATION DE L'AJOUTÉ DE LOT 1625 »
- 2001-08-365 7.8 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET ENTREPRISES INTERNATIONALES LANDES RELATIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT DU MONT AKI, RUE DU MONT-AKI
- 2001-08-366 7.9 NOM DONNÉ À LA RUE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU MONT AKI
- 2001-08-367 7.10 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU PARCOURS DU VIEUX VILLAGE, RUE DU MAQUIGNON
- 2001-08-368 7.11 ADJUDICATION DU CONTRAT DE PAVAGE, APPEL D'OFFRES TRV-9-2001
- 2001-08-369 7.12 INCLUSION DANS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE SHEFFORD À TITRE DE ZONE PATRIMONIALE, ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2001-06-280
- 2001-08-370 7.13 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE JOURNAL ICI MAINTENANT
- 2001-08-371 7.14 SOCIÉTÉ ALZAIMER DE GRANBY ET RÉGION INC : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
- 2001-08-372 7.15 PROGRAMME GOUVERNEMENTAL D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CABLÉS DE DISTRIBUTION
- 2001-08-373 7.16 AUGMENTATION DE LA PROVISION, À MÊME LE SURPLUS, POUR LES CONTESTATIONS D'ÉVALUATION
- 2001-08-374 7.17 AUTORISATION DE SIGNATURE LORS DE TRANSFERTS D'ARGENT ENTRE LES COMPTES DE BANQUE
- 8. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 2001-08-375 8.1 STAGIAIRE EN SERVICE À LA CLIENTÈLE
- 2001-08-376 8.2 EMBAUCHE D'UN MONITEUR, TERRAINS DE JEUX ET EMBAUCHE D'UN SAUVETEUR
- 9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N. M. 9.1 DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LA DEMANDE DE FERME DIONDALE INC.
- N. M. 9.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE DE 12 JUILLET 2001.

6 AOÛT 2001

- N. M. 9.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION, ING.,
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, RELATIVEMENT À LA
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD.
- N. M. 9.4 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION, ING.,
MINISTÈRE DE TRANSPORTS RELATIVE À LA DEMANDE DE
LEVÉE DE NON-ACCÈS, BOULEVARD DE L' AÉROPORT.
- 10. VARIA**
- N. M. 10.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION, ING.
DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT
L'OUVERTURE DE DEUX NOUVELLES RUES ET LE SYSTÈME
D'ÉCLAIRAGE SUR LE BOULEVARD DE BROMONT SUR LA
ROUTE 241
- N. M. 10.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JEAN-YVES BEAUDOIN
CONCERNANT LE SYSTÈME DE PAYE DE LA VILLE
- N. M. 10.3 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR MARCEL DION
- N. M. **11. INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS
MUNICIPAUX**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2001-08-377 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2001-08-351

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AOÛT 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 AOÛT 2001

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 3.4 est retiré de l'ordre du jour ;
- le sujet numéro 7.12 aurait dû se lire de la façon suivante ;

7.12 INCLUSION DANS LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE SHEFFORD À
TITRE DE ZONE PATRIMONIALE
- les suivants ont été ajoutés au VARIA de l'ordre du jour ;

10.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR
DANIEL FILION, ING. DU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS CONCERNANT L'OUVERTURE
DE DEUX NOUVELLES RUES ET LE
SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE SUR LE
BOULEVARD DE BROMONT SUR LA ROUTE
241

10.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JEAN-
YVES BEAUDOIN CONCERNANT LE
SYSTÈME DE PAYE DE LA VILLE

10.3 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION
DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR
MARCEL DION

ADOPTÉ

2001—08—352

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 9 JUILLET 2001**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil
municipal tenue le 9 juillet 2001.

ADOPTÉ

6 AOÛT 2001

2001—08—353

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
JUILLET 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au montant de **UN MILLION DIX-SEPT MILLE TRENTE-SEPT DOLLARS ET TREIZE CENTS (1 017 037,13\$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée conformément à la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE
JUILLET 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction émis durant le mois de juillet 2001. Le montant des permis émis durant le mois de juillet 2001 se chiffre à **UN MILLION SIX CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CENT TRENTE-SEPT DOLLARS (1 658 137\$)**.

2001—08—354

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES
26 JUILLET ET 1^{ER} AOÛT 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 AOÛT 2001

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le procès-verbaux des assemblées des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenues le 26 juillet et le 1^{er} août 2001.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ D'ORIENTATIONS
ENVIRONNEMENTALES**

Le sujet numéro 4.1 est retiré de l'ordre du jour.

2001—08—355

TOURNOI DE GOLF DE DENIS PARADIS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'aucun membres du Conseil ne peut assister à la première édition du tournoi de golf de Monsieur Denis Paradis.

ADOPTÉ

2001—08—356

TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU MAIRE DE WATERLOO

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 AOÛT 2001

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **QUATRE CENT SOIXANTE DOLLARS (460\$)**, taxes incluses, à la Fondation du maire de Waterloo, somme représentant l'inscription de quatre (4) membres du conseil au tournoi de golf de la fondation.

ADOPTÉ

2001—08—357

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-68-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE H01-112, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN CENTRE DE SANTÉ »

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit second projet de règlement ;

Attendu la résolution numéro 2001-07-322 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population.

ATTENDU QUE la tenue de l'assemblée public de consultation à 19 heures 30, le 6 août 2001 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que déposé et avec modifications relatives stationnement, le second projet de règlement numéro 700-68-2-2001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE H01-112, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN CENTRE DE SANTÉ ».

ADOPTÉ

2001—08—358

**RÈGLEMENT DE CONTESTATION D'ÉVALUATION DU RÔLE 1999,
2000 ET 2001 DE GÉNÉRAL ÉLECTRIQUE DU CANADA INC.**

6 AOÛT 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les termes de l'entente intervenue entre
Général Électrique du Canada ltée et la Ville de Bromont relativement à la
contestation du rôle d'évaluation 1999-2000-2001.

QU'une entente donnant effet au présent accord de principe soit signée par la
Mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et par la trésorière.

ADOPTÉ

2001—08—359

**DÉPENSES DE RÉPARATIONS DU POSTE DE SUPPRESSION
CHAMPLAIN, FINANCÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE la pompe hydrodynamique 60 HP au poste de surpression est
défectueuse ;

ATTENDU le règlement 841-2000 intitulé « Réserve financière pour financer
des réparations d'infrastructures reliées à l'alimentation, au traitement et à la
distribution de l'eau potable »;

ATTENDU les recommandations de Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la
gestion du territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE réparer la pompe hydrodynamique 60 HP du poste de suppression
Champlain.

QUE le coût de réparation de la pompe soit prélevé à même la réserve pour les
réparations d'infrastructures reliées à l'alimentation, au traitement et à la
distribution de l'eau potable pour la somme de **DOUZE MILLE DEUX CENT
SOIXANTE ET UN (12 261 \$)**.

ADOPTÉ

2001—08—360

**MAINLEVÉE PAR LA VILLE DE BROMONT CONCERNANT
L'HYPOTHÈQUE LÉGALE À 2853485 CANADA INC.**

6 AOÛT 2001

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de mainlevée relativement à l'hypothèque légale par la Ville de Bromont à 2853485 Canada Inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite mainlevée.

ADOPTÉ

2001—08—361

**ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU MALADE MENTAL DE
GRANBY ET RÉGION : DEMANDE DE CONTRIBUTION
FINANCIÈRE, PAR L'ACHAT DE BILLETS POUR DES SOIRÉES-
CONFÉRENCES.**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà participé au brunch bénéfice de l'Association des parents et amis du malade mental de Granby et région ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne peut faire l'achat de billets pour les soirées conférences de l'Association des parents et amis du malade mental de Granby et région.

ADOPTÉ

2001—08—362

AQLF RICHELIEU-YAMASKA : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 AOÛT 2001

QU'il n'est pas dans la politique de la Ville de Bromont de participer financièrement à un tel événement.

ADOPTÉ

2001—08—363

**DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT ET D'UTILISATION
À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DES LOTS 644-1 ET 644-15
DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM.**

ATTENDU QUE la propriété de Monsieur Régis Pelletier et de Madame Lina Mandria est entièrement localisée à l'intérieur des limites de l'aire de protection du territoire agricole ;

ATTENDU QUE les propriétaires sont inscrits comme producteurs forestiers ;

ATTENDU QUE la propriété de Monsieur Pelletier et Madame Mandria est d'une superficie totale de 25,18 ha au rôle d'évaluation dont 24,1 ha sont en boisés ;

ATTENDU QUE sur une partie importante du chemin Perreault, plusieurs propriétaires, par le passé, ont été en mesure d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole pour une aliénation, lotissement et utilisation à une fin autre que l'agriculture ;

ATTENDU QUE les propriétaires désirent faire don à leur fille d'une parcelle de terrain pour qu'elle puisse construire une résidence unifamiliale ;

ATTENDU QUE le contrôle intérimaire de la MRC de la Haute-Yamaska n'autorise pas de lotissement d'une propriété localiser à l'intérieur des limites de l'aire de protection du territoire agricole qui est inférieur à 5 ha ;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande a façade sur un chemin municipal non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout ;

ATTENDU QU'il reste des espaces disponibles dans la zone urbanisée ;

ATTENDU QU'une première demande a été déposée à la MRC de La Haute-Yamaska en date du 13 juin 1991 et qu'elle a fait l'objet d'une résolution de non-appui ;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec s'est prononcée en date du 3 septembre 1991 par le refus d'autoriser un usage autre qu'agricole sur le lot 644-15 du cadastre du Caanton de Farnham ;

6 AOÛT 2001

ATTENDU QUE l'on observe plusieurs lotissements avec autorisation à d'autre fin qu'agriculture le long du chemin Perreault (avec densité plus importante dans cette section de chemin) ;

ATTENDU les décisions de 1991 de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec autorisant en partie la demande présentée;

ATTENDU le faible potentiel des terres pour des fins de culture et de la partie non boisée présente en bordure immédiate du lot.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande des propriétaires conformément aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de La Haut-Yamaska relativement au morcellement d'une parcelle de lot d'une superficie de 5 ha pour, par la suite, autoriser le lotissement de cette parcelle de terrain afin d'y permettre la construction de la résidence unifamiliale de leur fille.

ADOPTÉ

2001—08—364

MODIFICATION APPORTÉE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 88-352 « ACCEPTATION DE L'AJOUTÉ DE LOT 1625 »

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la résolution numéro 88-352 adoptée le 1^{er} août 1998 doit se lire de la façons suivante :

ACCEPTATION DE L'AJOUTÉ DE LOT 1636

D'accepter la création du lot 1636 du cadastre officiel du Canton de Brome, division d'enregistrement de Brome, tel que montré au plan, minute 1847, préparé par Monsieur Christian Langlois, a.g., en date du 10 février 1998.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit plan.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

6 AOÛT 2001

2001—08—365

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
ENTREPRISES INTERNATIONALES LANDES RELATIVEMENT AU
DÉVELOPPEMENT DU MONT AKI, RUE DU MONT-AKI**

ATTENDU le règlement numéro 846-2001 intitulé « Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux » ;

ATTENDU QUE le promoteur désire finaliser les travaux de construction d'une rue dans le projet résidentiel du Mont Aki ;

ATTENDU QUE le promoteur réalisera la construction des infrastructures requises et ce, à ses frais ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de protocole d'entente entre la Ville de Bromont et Les entreprises Landes International inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter tel que déposé le protocole d'entente entre la Ville de Bromont et Les entreprises Landes international inc.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite entente.

ADOPTÉ

2001—08—366

**NOM DONNÉ À LA RUE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU
MONT AKI**

ATTENDU QUE LE MONT Aki est une entité géographique naturelle sur le territoire de la Ville de Bromont ;

ATTENDU le projet résidentiel du mont Aki ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 AOÛT 2001

QUE la nouvelle rue du projet résidentiel du mont Aki soit nommée « rue du Mont-Aki ».

ADOPTÉ

2001—08—367

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU PARCOURS DU VIEUX
VILLAGE, RUE DU MAQUIGNON**

ATTENDU le règlement numéro 846-2001 intitulé « Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux » ;

ATTENDU QUE le promoteur désire entreprendre les travaux de construction d'une rue dans le projet résidentiel du Parcours du vieux village ;

ATTENDU QUE le promoteur réalisera la construction des infrastructures requises et ce, à ses frais ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de protocole d'entente entre la Ville de Bromont et Résidences du vieux village de Bromont inc. ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter tel que déposé le protocole d'entente entre la Ville de Bromont et Résidences du vieux villages de Bromont Inc.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite entente.

ADOPTÉ

2001—08—368

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE PAVAGE, APPEL D'OFFRES TRV-
9-2001**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 17 juillet 2001 à 11 heures 30, les soumissions suivantes ont été reçues :

6 AOÛT 2001

COUCHE UNIQUE EB-14 120 KG/M² CONFORME À LA NORME 4201 DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS Rues du Chapelier, du Bourgmestre, Catherine de-Médicis, de la Couronne / Catherine de Médicis Pose d'un MG 20, 50 mm d'épaisseur	
Soumissionnaire	Prix total (incluant taxes)
Construction DJL inc	78 849,69 \$
Sintra inc	82 008,80 \$
Les Entreprises Bourget inc	84 778,49 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour le pavage de rues de la Ville de Bromont au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction DJL inc. pour un montant de **SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (78 849,69 \$) TAXES INCLUSES.**

ADOPTÉ

2001—08—369

**INCLUSION DANS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE
SHEFFORD À TITRE DE ZONE PATRIMONIALE**

Que le Conseil municipal de la Ville de Bromont demande à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska d'ajouter à son schéma d'aménagement actuel, les dispositions suivantes :

1. Identifier le noyau villageois Shefford, à titre « d'ensemble villageois et patrimonial » (voir l'annexe A , le périmètre du secteur concerné)
2. Ajouter la section suivante au schéma actuel :

« Ensemble villageois et patrimonial

6 AOÛT 2001

L'intérêt accordé à ces secteurs est en relation avec les caractéristiques particulières de ces milieux. L'architecture et l'implantation des bâtiments, la mixité des usages, de même que les aménagements extérieurs témoignent de l'histoire des municipalités de la M.R.C. (Ville de Bromont).

Les municipalités concernées (Ville de Bromont) pourront adopter des mesures spécifiques afin de préserver et de mettre en valeur ces noyaux villageois, et ainsi s'assurer d'une intégration harmonieuse des activités, des projets de rénovations ou de construction, des projets d'aménagements extérieurs. Ces normes pourraient toucher les éléments suivants :

- Superficie des terrains
- L'implantation des bâtiments
- Les caractéristiques architecturales
- Les usages
- Les aménagements extérieurs et le mobilier urbain
- Les enseignes

ADOPTÉ

2001—08—370

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE JOURNAL ICI
MAINTENANT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler l'entente entre la Ville de Bromont et le journal Ici maintenant et ce, à partir du mois d'août 2001, pour une durée de un (1) an ce qui représente 6 parutions.

D'autoriser la Trésorière à payer la somme de **CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (550\$), taxes incluses**, par parution.

ADOPTÉ

2001—08—371

**SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE GRANBY ET RÉGION INC : DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE**

6 AOÛT 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT DOLLARS (200 \$)**
à la Société Alzheimer de Granby et région, somme représentant la contribution
de la Ville de Bromont au soutien dudit organisme.

ADOPTÉ

2001—08—372

**PROGRAMME GOUVERNEMENTAL D'ENFOUISSEMENT DES
RÉSEAUX CABLÉS DE DISTRIBUTION**

ATTENDU QUE le gouvernement vient d'annoncer la création du *Programme
d'enfouissement des réseaux câblés de distribution* ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a mandaté le Groupe SM, en mai 2001,
afin de réaliser une étude technico-économique visant la réfection des services
d'égouts et d'aqueduc ainsi que les fils aériens sur la rue Shefford, entre le
boulevard de Bromont et la rue du Bourgmestre ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur de la gestion du territoire à présenter une demande au
Programme d'enfouissement des réseaux câblés de distribution relativement au
projet de réfection de la rue Shefford, entre le boulevard de Bromont et la rue du
Bourgmestre.

ADOPTÉ

2001—08—373

**AUGMENTATION DE LA PROVISION, À MÊME LE SURPLUS, POUR
LES CONTESTATIONS D'ÉVALUATION**

ATTENDU les règlements intervenus avec Statour sec et GE;

6 AOÛT 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière a augmenter la provision pour contestations d'évaluation à même le surplus accumulé pour un montant de **CENT VINGT MILLE DOLLARS (120 000 \$)**.

ADOPTÉ

2001-08-374

**AUTORISATION DE SIGNATURE LORS DE TRANSFERTS
D'ARGENT ENTRE LES COMPTES DE BANQUE**

ATTENDU QUE le personnel du service de la trésorerie utilise ACCESD affaires des Caisses populaires pour faire des opérations bancaires;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière, Danielle Rioux et la comptable, Julie Senécal à signer les transferts bancaires lors des opérations avec ACCESD des Caisses populaires.

ADOPTÉ

2001-08-375

STAGIAIRE EN SERVICE À LA CLIENTÈLE

ATTENDU QUE la SMVDRH à proposé, dans le cadre du projet Formation - Apprentissage 55 d'Emploi Québec, que Madame Diane Gaudreau fasse un stage à la Ville de Bromont

ATTENDU QU'il y a beaucoup de documents et de services à donner aux citoyens

6 AOÛT 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Diane Gaudreau fasse un stage, à partir du 1^{er} août 2001, pour une période de 15 à 30 semaines, et qu'un montant de **CINQUANTE DOLLARS (50,00\$)** lui soit alloué pour chaque semaine travaillée.

ADOPTÉ

2001—08—376

**EMBAUCHE D'UN MONITEUR, TERRAINS DE JEUX ET EMBAUCHE
D'UN SAUVETEUR**

ATTENDU la résolution numéro 2001-07346 intitulée « Embauche de sauveteurs »;

ATTENDU la résolution numéro 2001-6-286 intitulée « Embauche d'animateur pour les camps de jour, été 2001 » ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Stéphanie Deschamps, à titre de sauveteur pour la plage du lac Bromont en remplacement d'un sauveteur qui a quitté son emploi et ce, aux mêmes conditions que celle contenues dans la résolution numéro 2001-07-346.

D'embaucher un animateur pour les camps de jour et ce, aux même conditions que celles édictées dans la résolution numéro 2001-06-286.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LA
DEMANDE DE FERME DIONDALE INC.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite décision.

6 AOÛT 2001

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE DE 12
JUILLET 2001.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès verbal.

N.M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION, ING.,
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, RELATIVEMENT À LA RÉFECTION
DE LA RUE SHEFFORD.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Fillion

N.M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION, ING.,
MINISTÈRE DE TRANSPORTS RELATIVE À LA DEMANDE DE
LEVÉE DE NON-ACCÈS, BOULEVARD DE L'AÉROPORT.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Fillion.

N.M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION, ING. DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L'OUVERTURE DE
DEUX NOUVELLES RUES ET LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE SUR LE
BOULEVARD DE BROMONT SUR LA ROUTE 241**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Fillion.

6 AOÛT 2001

N.M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JEAN-YVES BEAUDOIN
CONCERNANT LE SYSTÈME DE PAYE DE LA VILLE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Beaudoin

N.M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR MARCEL DION**

Monsieur le conseiller MARCEL DION a déposé son formulaire d'intérêt pécuniaires.

N.M.

INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

Madame PAULINE QUINLAN informe les citoyens sur les derniers développements concernant les regroupements municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Roger Bourque commente sur la formulation « Utilisateurs / payeurs » pour s'informer sur le projet Bromont, branché sur le monde et sur le Centre sportif et culturel. Il demande pourquoi la ville ne le ferme pas tout en affirmant que qu'il est à l'origine de la plus grosse dette de la Ville. Et le golf pour les personnes du 3^e âge ?

6 AOÛT 2001

- Monsieur Yves Gosselin remercie la Ville pour l'aide que le Centre international de la paix a obtenu de la Ville. Il s'informe et informe le Conseil relativement aux sujets suivants : le terrain de la maison qui a été déménagé, rue du Chevreuil ; l'abattage d'arbres sur les rives d'un ruisseau alimentant le lac Bromont ; d'une substance bleutée déversée dans le lac.
- Monsieur Marcel Salois s'informe sur l'avenir des premiers répondants avec la venue possible d'un service ambulancier à Bromont
- Monsieur Réal Girard demande s'il y a du roc à la hauteur du 523 de la rue d'Adamsville.
- Madame Marchessault s'informe sur la venue d'un nouveau centre de santé à Bromont. Il s'interroge sur le recrutement du personnel et sur la provenance de la clientèle.

2001—08—377

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER